



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 28 octobre 2002

<cdl\doc\2002\pv-oj-synopsis\cdl-syn-52.french>

Diffusion restreinte
CDL-PV (2002) 52 syn

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

(COMMISSION DE VENISE)

52^e SESSION PLÉNIÈRE
(Venise, 18-19 octobre 2002)

RÉSUMÉ

La Commission :

- a eu des échanges de vues avec M. Peter Schieder, Président de l'Assemblée Parlementaire, sur la coopération entre le l'Assemblée et la Commission de Venise ;
- a eu des échanges de vues avec l'Ambassadeur Wegener, Représentant Permanent de l'Allemagne au Conseil de l'Europe, et avec l'Ambassadeur Magheru, Représentant Permanent de la Roumanie au Conseil de l'Europe, sur la coopération entre le Comité des Ministres et la Commission de Venise ;
- a eu des échanges de vues avec M. Raphael Alomar, Gouverneur de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe, sur les activités de la Banque et les possibilités de coopération future avec la Commission ;
- a entériné l'avis sur le projet de code électoral en Arménie ;
- a entériné l'avis sur le projet de code électoral en Azerbaïdjan ;
- a adopté l'avis sur les amendements à la Constitution de la République Srpska ;
- a adopté l'avis sur le projet de loi constitutionnelle sur les droits des minorités en Croatie ;
- a eu des échanges de vues avec M. John Khetsuriani, Président de la Cour Constitutionnelle de Géorgie, sur les modalités de coopération future avec la Géorgie, particulièrement sur la révision de la Constitution, de la loi sur l'organisation du territoire et de la loi électorale ;
- a adopté l'avis sur le projet de loi sur le pouvoir judiciaire de Lettonie et les amendements constitutionnels correspondants ;

- a adopté l'avis sur le projet de loi relative à la mise en place d'un médiateur au Luxembourg ;
- a entériné l'avis sur le projet de loi sur les partis politiques en Moldova ;
- a entériné l'avis sur la loi sur l'organisation et au déroulement des rassemblements en Moldova ;
- a entériné l'avis sur la loi sur le statut de député au parlement de Moldova ;
- a été informée de l'avancement des travaux concernant la rédaction d'une Charte constitutionnelle pour la Serbie et le Monténégro.
- a été de l'avancement des travaux concernant l'étude sur l'exécution des jugements de la Cour européenne des Droits de l'Homme ;
- a adopté le rapport explicatif des lignes directrices en matière électorale ;
- a été informée des développements constitutionnels en Estonie, en Israël et sur la Péninsule coréenne ;
- s'est félicité de l'intention du gouvernement d'Israël d'accéder la Commission à titre de membre à part entière ;
- a approuvé l'Accord sur la coopération avec le Groupe de Recherche sur la Transition et le Droit – GRTD (Laboratoire des Politiques Publiques – Université d'Auvergne) ;
- a confirmé les dates de sa prochaine session plénière, soit les 13-14 décembre 2002.

G. BUQUICCHIO

Distribution:

Membres

Membres associés

Observateurs

Représentants permanents